

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2765

présenté par
M. Fournier, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sas,
Mme Sebaihi et Mme Voynet
à l'amendement n° 2599 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 15 TER

À la fin de la première phrase de l’alinéa 10, substituer à la date :

« 31 décembre 2026 »

la date :

« 31 décembre 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’objet de ce sous-amendement de repli est a minima de réduire la période de contrôle pédagogique des ZFE.